

PROGRAMME DE MENTORAT ROCHE
REGLEMENT

RAISON D'ETRE DU PROGRAMME (contexte/présentation du projet)

Dans le cadre de son ambition d'aller au-delà du médicament, Roche France, laboratoire pharmaceutique, a mis en place début 2015 une Direction de l'Innovation et du Développement des partenariats pour aller au-delà du médicament.

Notre souhait est de co-développer des solutions réellement innovantes au service du patient avec les acteurs clés de l'innovation en santé en France. Les nouvelles technologies (Big Data, télémédecine, Internet des objets, l'intelligence embarquée, etc.) offrent de nouvelles possibilités pour améliorer le parcours de vie et la prise en charge des patients

Nous souhaitons donc tisser des partenariats pérennes avec les acteurs de l'innovation en France pour co-construire la santé de demain. Or, du fait des contraintes importantes liées au secteur, il existe aujourd'hui peu de startups innovantes en santé. En tant qu'entreprise responsable, et pour soutenir notre ambition de co-développer la santé de demain, nous souhaitons nous engager pour accompagner dans leur développement les jeunes entreprises en santé.

Dans une démarche d'Open Innovation, et pour soutenir l'innovation interne, la Direction a créé en 2015 un laboratoire d'innovation interne, le RocheLab. Afin de soutenir cette ambition le Roche Lab a créé un programme de mentoring pour les startups françaises en santé : Le programme « RocheLab Mentoring ». Ce programme couvre dix domaines d'expertise et permet aux startups de recevoir un accompagnement expert sur des sujets propres au secteur de la santé.

SELECTION

Critères de candidature :

- ***Etre une start-up française : jeune entreprise inscrite au registre du commerce et des sociétés (fourniture d'un KBIS requise)***
- ***Etre indépendante et réellement nouvelle :***
 - ***Entreprise indépendante : Elle ne contrôle pas d'entreprise (en droit ou en fait) et n'est pas elle-même contrôlée par une autre entreprise.***
 - ***Réellement nouvelle : Elle ne doit pas avoir été créée dans le cadre d'une concentration, d'une restructuration, d'une extension d'activité préexistante ou d'une reprise d'une telle activité.***
- ***Servir un projet/objectif innovant en relation avec la santé***
Ou
- ***Souhaiter se développer dans le domaine de la santé***

- **Justifier d'un besoin particulier dans un ou plusieurs des domaines d'expertises proposés par le programme de mentorat.**

Sélection :

A l'issue des échanges que Roche aura entretenus avec chaque startup candidate et au vu de l'analyse de leur projet décrit dans la fiche de candidature, un jury interne sélectionnera les startups qui présentent pour lui les meilleures perspectives de mise à profit du programme de mentorat.

Afin de garantir à chaque startup mentorée un niveau de disponibilité optimal des mentors du programme, seul un nombre limité de startups pourront accéder au programme de mentorat chaque année. A cet effet, Roche se réserve une liberté de choix complète sur la sélection des startups.

Les startups comprennent et acceptent que Roche est susceptible de soutenir des démarches dans des domaines similaires aux projets présentés par les startups. Dans ce contexte, Roche s'engage à préserver les intérêts de chaque startup en s'engageant à une stricte confidentialité.

ACCOMPAGNEMENT

Chaque startup pourra renseigner au sein de sa fiche de candidature les domaines d'expertise dont elle souhaite bénéficier au cours du programme de mentorat.

Domaines d'expertise proposés par le programme de mentorat :

- **Achats : Etude d'offres de fournisseur et sélection, négociation de conditions commerciales, de qualité et de prix les plus avantageux...**
- **Market Access & Regulatory : Aspects réglementaires, stratégiques et économique d'accès au marché...**
- **Communication : Stratégie de communication externe, valorisation des projets auprès des acteurs clefs, interaction journaliste ...**
- **RH : Recrutement, problématiques liées aux relations individuelles et relations collectives de travail, ...**
- **Business Plan & Competitive Intelligence : Veille concurrentielle, stratégie budgétaire, investissements, aide méthodologique à la mise en place d'études de marché ...**
- **Juridique : Etude de faisabilité et analyse de risque de projets dans le domaine de la santé au regard du droit applicable, négociation et formalisation de contrats avec des tiers, structuration juridique d'une entreprise, ...**
- **Finance : Comptabilité générale, fiscalité, ...**
- **Roche Diagnostics : Problématiques scientifiques et médicales spécifiques au dispositif médical de diagnostic...**
- **Product Development : Aspects relatifs au développement de produits en amont de la commercialisation,**
- **Médical : Méthodologie constitution d'un bord scientifique/médical, réseaux d'expert, Etude clinique, Négociation de partenariat institutionnel...**

- *Marketing : préparation d'un lancement, stratégie promotionnel...*
- *Early Development : Etude pré-clinique, partenariats institutionnels...*

Déroulement du programme de mentorat : un minimum de trois réunions seront planifiées selon le schéma suivant :

- **Réunion Kick off :** Validation des besoins de la startup, définition d'une feuille de route avec une sélection des domaines d'expertise souhaités et fixation des objectifs à remplir par la startup.
- **Réunion(s) intermédiaire(s) :** En fonction de la feuille de route établie lors de la réunion Kick off avec au minimum une réunion intermédiaire.
- **Réunion finale :** Bilan du programme de mentorat sur les apports du mentoring, évaluation des objectifs atteints et remise de l'attestation de fin de mentorat (le cas échéant).

Format des réunions : réunions dans les locaux de Roche ou sous forme de conférence téléphonique de une à deux heures entre un ou plusieurs représentants de la startup intéressés par le(s) domaine(s) d'expertise et le mentor compétent dans chaque domaine d'expertise choisi.

Afin de pouvoir prétendre à l'obtention du certificat « Mentoré par Roche Lab » la startup devra avoir satisfait aux critères d'obtention cumulatifs suivants :

- *Présence à la réunion Kick off, à au moins une réunion intermédiaire et à la réunion finale.*

ET

- *Avoir satisfait aux objectifs définis entre Roche et la startup lors de la réunion Kick off*

Pour la période allant de la sélection de la startup à la réunion finale ou à la sortie de la startup du programme de mentorat, Roche et la startup s'engagent à respecter les points suivants :

- *Engagement de confidentialité par la signature d'un accord de confidentialité*
- *La startup et Roche seront libres de communiquer sur leur participation au programme de mentorat en interne et en externe.*

ATTESTATION DE FIN DE MENTORAT :

Une fois les critères d'obtentions remplis par la startup il lui sera proposé la signature d'une attestation de fin de mentorat en vertu de laquelle :

- *Le logo « Mentoré par Roche Lab » pourra être utilisé par la startup pendant trois ans à compter de la signature de l'attestation de fin du programme de mentoring.*
- *Roche pourra utiliser le nom de la startup mentorée à des fins de communication interne et externe portant sur le programme de mentoring.*

SORTIE DU PROGRAMME

La startup sélectionnée pourra à tout moment décider de se retirer du programme de mentorat. Roche pourra décider de mettre fin au programme de mentorat en cas de non-respect par cette dernière des dispositions du présent règlement.

CANDIDATURE/ACCEPTATION DU REGLEMENT :

En envoyant sa fiche de candidature à Roche, la startup atteste avoir pris connaissance des dispositions du présent règlement et s'engage à les respecter sans réserve pendant toute la durée de sa participation au programme de Mentorat. La startup atteste également avoir pris connaissance de la Charte Ethique de Roche disponible sur le site <http://www.roche.fr/innovation-recherche-medicale/programme-mentorat.html>